



## INFIRMIER EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (F/H)

### Contexte

La MSA de Maine-et-Loire protège l'ensemble de la population agricole (exploitants, salariés et employeurs) du département. En sa qualité de guichet unique, elle gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale (assurance maladie, prestations familiales et sociales, assurance retraite, accidents du travail et maladies professionnelles) et le recouvrement des cotisations sociales. Elle assure également le suivi en santé au travail et mène des actions de prévention des risques professionnels.

La Mutualité Sociale Agricole de Maine et Loire assure la surveillance médicale de plus de 20 000 salariés dans un département agricole dynamique avec une grande diversité de secteurs d'activité : horticulture, arboriculture, viticulture, maraichage, transformation, coopératives, secteur tertiaire, paysagistes, filière équine...etc. Cette diversité s'exprime aussi de par la variété des entreprises suivies : depuis les très petites entreprises (TPE) à de grands groupes leaders mondiaux dans leur domaine d'activité.

Le service de Santé Sécurité au Travail est composé d'une équipe pluridisciplinaire de 8 médecins du travail, 9 infirmiers, 6 conseillers en prévention et 2 pôles de secrétaires.



### Principales missions

Au sein du service Santé et Sécurité au Travail, placé sous la responsabilité hiérarchique d'un infirmier manager, et sous la responsabilité fonctionnelle du médecin du travail référent, dans le respect des règles déontologiques que lui impose l'exercice de sa fonction, le candidat retenu sera chargé de :

- Réaliser les entretiens infirmiers individuels dans le respect du protocole écrit défini par le médecin du travail référent et les examens complémentaires.
- Donner des conseils individualisés à chaque salarié en matière de prévention des risques professionnels et de prévention santé.
- Rendre compte aux médecins du travail de toutes anomalies en lien avec le travail et/ou pouvant générer un handicap au travail.
- Assurer la gestion des données de l'entretien infirmier individuel informatisé.

Les missions s'exerceront sur l'ensemble du département du Maine-et-Loire, en renfort de l'activité sectorisée de chaque infirmier. Un véhicule MSA est mis à disposition pour les déplacements.



**Diplôme d'état d'infirmier ou avoir l'autorisation d'exercer sans limitation dans les conditions prévues par le code de la santé publique**

**Formation qualifiante en santé au travail appréciée.**



### Savoir-faire

Compétences professionnelles du type Sauveteur secouriste du travail (SST) ou Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP), appréciées. Être à l'aise avec les outils informatiques



### Savoir-être

Esprit d'analyse, capacités de synthèse et de rédaction. Sens de l'organisation et de la communication. Qualités relationnelles, capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et en réseau.



**Permis B Obligatoire**

## Modalités



### Rémunération mensuelle brute : 2 160 €

+ 13<sup>ème</sup> mois (versé au semestre)

+ complément familial (environ 50€ brut mensuel par enfant)

+ intéressement (environ 800€ net au prorata du temps de présence)



### Poste à pourvoir

CDD - À temps plein - à pourvoir dès que possible pour une durée de 6 mois

Poste basé à Beaucouzé avec des déplacements réguliers dans le département

**Candidature : Lettre de motivation et CV à transmettre au service Ressources Humaines au plus tard le vendredi 25 avril 2025 : <https://jobaffinity.fr/apply/2g21nht001bghfoc79>**

## Avantages

### Les + de la MSA...

Complémentaire santé et prévoyance attractive  
Régime de retraite supplémentaire

Comité social et économique : chèques vacances, billetterie, participation aux activités sportives et culturelles, prise en charge de certaines activités des enfants...

### Conditions de travail agréables

Horaires variables  
Restauration collective avec prise en charge par l'employeur de 4,61 €/repas  
Locaux de travail fonctionnels aux portes d'Angers  
Mise à disposition d'un ordinateur, d'un téléphone portable  
Flotte de véhicules à disposition  
Prise en charge à 50% des frais de transport en commun